

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2016

Présents : M. Gilles TURLAN - Maire -, Mesdames ALBERT, ANTONIO, DOMINGO, LARTIGUE, Messieurs AUGRY, COMBES, MONNAUX, RAYMOND, SOUBREVIE

Procuration : , Mme MORANT à Mme ANTONIO, M. CLAUSTRE à Mme LARTIGUE, M. HUAU à Mme DOMINGO, M. RODRIGUEZ à M. SOUBREVIE

Excusés : Mme BAUDINIÈRE

PRESENTATION PROJET PHOTOVOLTAÏQUE

La société QUADRAN présente le projet photovoltaïque au lieu-dit Ganesourde.

Le parc de panneaux photovoltaïques représenterait un parc de 11 ha constitué de 24000 modules sur structure fixe d'une hauteur de 2,23m avec 5 locaux techniques dont 1 poste de livraison.

La production annuelle estimée est de 8576000 kWh soit l'équivalent du service de 3500 habitants.

Les retombées fiscales estimées sont de 40000 € pour le bloc communal (20%) et intercommunal (80%).

Les travaux commenceraient en 2018 pour prendre un an plus tard.

Mme Sonia DOMINGO est nommée secrétaire de séance.

La séance débute à 21h58.

Monsieur le Maire appelle ses collègues à s'exprimer sur le projet de compte-rendu :
- du Conseil Municipal du 8 décembre 2016

Vote : A l'unanimité

INTERCOMMUNALITE

Par arrêté préfectoral en date du 24 Novembre 2016, le Préfet du Tarn a arrêté la composition du conseil communautaire du futur EPCI issu de la fusion des communautés de communes du Rabastinois - Tarn et Dadou - Vère Grésigne et Pays Salvagnacois.

La commune de Giroussens se voit dorénavant attribué 1 siège, contre 5 précédemment. Il convient donc qu'une nouvelle élection soit organisée.

Les dispositions de l'article L. 5211-6-2 du CGCT prévoient que *"si le nombre de sièges attribués à la commune est inférieur au nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du conseil municipal, les membres du nouvel organe délibérant sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Si le nombre de candidats figurant*

sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes ".

Fait acte de candidature : - Gilles TURLAN Délégué titulaire / Caroline ANTONIO Délégué suppléant.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la candidature afin de désigner ses nouveaux représentants au sein du conseil communautaire de la future intercommunalité.

Le vote a lieu a bulletin secret.

Mesdames DOMINGO et LARTIGUE sont nommées assesseurs.

Nombre de votants : 14

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 11

Nombre de bulletins blancs : 3

Résultat :

Sont proclamés élus :

- Délégué titulaire : M. Gilles TURLAN

- Délégué suppléant : Mme Caroline ANTONIO

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Transferts de compétence à la future communauté d'agglomération

- Pont de Salles

D'après l'arrêté relatif à la prolongation d'autorisation d'exploitation de la ligne du chemin de fer touristique du Tarn, cette autorisation est délivrée à titre provisoire jusqu'au 31 Mars 2017. Les conditions à remplir pour permettre son renouvellement dépendent directement de l'aboutissement des mesures relatives aux travaux de réparation ainsi que des mesures conservatrices associées, ce qui devait déjà être le cas fin 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h47.

Signatures :

G. TURLAN	C. ANTONIO	R. SOUBREVIE
S. DOMINGO	T. COMBES	A. BAUDINIÈRE Excusée
M. RODRIGUEZ Procuration R. SOUBREVIE	C. RAYMOND	P. HUAU Procuration S. DOMINGO
B. ALBERT	E. MONNAUX	E. MORANT Procuration C. ANTONIO
JL. CLAUSTRE Procuration D. LARTIGUE	D. LARTIGUE	D. AUGRY